GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS POUR LES PRODUITS BRUTE®

Date d'entrée en vigueur : Cette garantie limitée s'applique aux achats originaux à compter du 1er avril 2025.

Que couvre cette garantie limitée?

Rubbermaid Commercial Products LLC (« RCP ») garantit à l'acheteur original que ses produits de marque BRUTE® couverts par cette garantie (chacun, un « produit ») seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période de garantie énoncée dans les présentes. Cette garantie s'applique uniquement aux produits achetés et utilisés par l'acheteur original ou ses employés utilisateurs finaux aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Étant donné que RCP ne peut pas contrôler la qualité des produits vendus par des vendeurs non autorisés, aux États-Unis, cette garantie ne s'applique qu'aux produits achetés auprès de RCP ou d'un vendeur autorisé de RCP aux États-Unis, sauf interdiction contraire de la loi. RCP se réserve le droit de rejeter les réclamations de garantie pour les produits achetés auprès de vendeurs non autorisés, y compris les sites Internet non autorisés.

Combien de temps dure la couverture?

La garantie limitée dure 10 ans à compter de la date de livraison à l'acheteur original. Toutes les défaillances ou défauts allégués doivent être signalés dans la période de garantie applicable.

Que fera Rubbermaid Commercial Products?

Si un produit ou un composant du produit s'avère défectueux lorsqu'il est utilisé comme prévu dans des conditions normales pendant la période de garantie spécifiée, le RCP vous fournira, à la discrétion du RCP, un produit ou un composant de remplacement, une réparation du produit ou du composant, ou un remboursement du produit ou du composant, s'il est disponible à l'achat. En cas de remboursement, le RCP remboursera la partie au prorata du prix d'achat réel (ou le prix de détail actuel si le prix d'achat réel n'est pas disponible) du produit ou le prix de détail actuel du composant défectueux sur une base dépréciée linéaire de 10% par année. Par exemple, si le produit est détenu depuis 7 ans et que le recours en vertu de cette garantie est un remboursement, le RCP remboursera 30% du prix d'achat initial parce qu'il reste trois ans sous la garantie de dix ans.

Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

Cette garantie ne s'applique pas aux composants de produits non durables qui sont soumis à une usure normale, tels que les roues et les roulettes. La garantie s'étend uniquement à l'acheteur initial et n'est pas transférable (sauf là où la loi locale l'interdit, qui peut inclure la province de Québec).

Cette garantie ne s'applique pas aux produits endommagés en raison de l'usure normale, des insectes, des animaux ou des rongeurs, de l'usage de la force, d'une mauvaise manipulation, d'une utilisation inappropriée, de l'abus, de la négligence, des accidents, de l'impact de corps étrangers, du vandalisme, des polluants, de l'installation sur une fondation non plane, de la modification, de la peinture, de la décoloration, de l'assemblage non conforme au manuel de l'utilisateur, ou des dommages causés à la suite d'un entreposage au-delà des limites de capacité du produit, Entretien inapproprié, accident ou autre mauvaise utilisation. Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été endommagés à la suite de catastrophes naturelles, y compris, mais sans s'y limiter : vent, grêle, tempête, tornade, ouragan, neige abondante, glace, blizzard, inondation ou incendie. Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été endommagés à la suite de l'utilisation de pièces structurelles et de composants non fournis par RCP. Cette garantie ne s'applique pas aux « intempéries normales ». Les « intempéries normales » sont définies comme l'exposition à la lumière du soleil et aux conditions météorologiques et atmosphériques extrêmes qui provoquent la décoloration graduelle de toute surface colorée, l'usure, la craie ou l'accumulation de saleté ou de taches.

N'essayez PAS de réparer ou de modifier le produit pour remédier à tout dommage ou défaut couvert par cette garantie. Le RCP se réserve le droit de refuser la couverture si le défaut ou le dommage a été causé par des tentatives non autorisées de réparation ou de modification de l'article. RCP exclut expressément de cette garantie et décline toute responsabilité pour les défauts ou dommages causés par la réparation ou la modification. Cette garantie ne s'applique pas aux dommages ou aux défauts résultant du défaut de l'acheteur original d'entretenir le produit conformément aux instructions du RCP.

Comment obtenir le service?

Pour faire une réclamation de garantie, contactez le point de vente où vous l'avez acheté, utilisez l'outil de contact à https://www.rubbermaidcommercial.com/contact-us/.

Que soumettre pour une réclamation au titre de la garantie?

L'acheteur original doit fournir une preuve d'achat (soit un acte de vente, une facture reçue ou une autre preuve démontrant où le produit a été acheté et que le produit est dans la période de garantie) et une preuve de la date de livraison si elle est différente de la date d'achat, ainsi qu'une description complète du défaut allégué. RCP se réserve le droit de demander une preuve photographique du défaut présumé du produit et/ou de demander que le produit en question soit expédié à RCP (affranchissement fourni par RCP) pour inspecter le produit ou pour aider aux efforts de contrôle de la qualité.

Il n'y a aucune garantie qui s'étend au-delà de celles énoncées dans le présent document. CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, ÉCRITE OU ORALE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA DURÉE DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE À CETTE PÉRIODE DE GARANTIE. Certains États ou provinces n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

LE RECOURS EXCLUSIF DE L'ACHETEUR INITIAL EN CAS DE VIOLATION DE CETTE GARANTIE OU DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU DE TOUTE AUTRE OBLIGATION DÉCOULANT DE L'EFFET DE LA LOI OU AUTREMENT SERA LIMITÉ, COMME SPÉCIFIÉ DANS LES PRÉSENTES, AU REMPLACEMENT, À LA RÉPARATION OU AU REMBOURSEMENT DU PRODUIT. QUOI QU'IL EN SOIT, LA RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES ET/OU CONSÉCUTIFS EST EXPRESSÉMENT EXCLUE. RCP NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. Certains États ou provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez avoir d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre. Si vous pensez que votre produit bénéficie d'une garantie non décrite ci-dessus, veuillez contacter notre service à la clientèle pour obtenir de plus amples renseignements à l'adresse www.rubbermaidcommercial.com/contact- us/.

Vous avez des questions sur l'achat auprès de vendeurs autorisés?

Si vous avez des questions sur l'autorisation d'un vendeur, contactez-nous au https://www.rubbermaidcommercial.com/contact-us/ ou appelez-nous sans frais au 1-800-347-9800.

Comment demander une copie de cette garantie?

Si vous souhaitez obtenir une copie physique de cette garantie, n'hésitez pas à imprimer cette page Web, à appeler notre équipe du service à la clientèle sans frais au 1-800-347-9800 ou à nous écrire à :

Rubbermaid Commercial Products LLC 4110 Premier Drive High Point, NC 27265 États-Unis

Cette garantie remplace toute déclaration de garantie qui peut être imprimée dans les manuels ou l'emballage du produit.